



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/07/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20230711-130524-DE-1-1

**Séance du mardi 11 juillet
2023
D-2023/239**

Date de mise en ligne : 14/07/2023

certifié exact,

Aujourd'hui 11 juillet 2023, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 14h45, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent à partir de 15H45, Monsieur Aziz SKALLI présent à partir de 18H25. Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17H00, Madame Béatrice SABOURET présente jusqu'à 18H20, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 19H50.

Excusés :

Monsieur Amine SMIHI, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES,

Dénomination de voies et d'espaces publics

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. Ces décisions sont rendues exécutoires de plein droit dès leur transmission à la préfecture et leur publication.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Par ailleurs, le conseil municipal est également compétent pour se prononcer sur la dénomination des bâtiments municipaux en vertu des dispositions de l'article L2121-29 du CGCT.

Les membres de la « Commission viographie » se sont réunis en séance le 30 mars dernier sous la présidence de Monsieur Baptiste MAURIN à la Cité Municipale et ont examiné de nouvelles demandes de dénominations de voies et d'espaces publics en fonction du lieu à dénommer, de la nature du quartier, du lien de la personnalité avec la Ville, la région ou sa renommée au niveau national ou international.

Ces dénominations visent à mettre en valeur la géographie locale, l'héritage emblématique des quartiers et à honorer la mémoire de personnalités en raison de leur contribution éminente à l'Histoire, à la grandeur de notre pays, ou qui se sont illustrées dans le domaine des sciences, des arts, des lettres, du sport... Les patrimoines informels pourront également être mis en avant comme par exemple les collections des musées de la Ville ou encore des œuvres ou personnages de la littérature.

Les travaux de la Commission ont été présentés à Monsieur le Maire, en vue de les soumettre pour décision à l'assemblée délibérante.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

QUARTIER 1 – BORDEAUX MARITIME :

1. Propositions portées par le Maire Adjoint de quartier pour la dénomination de deux sentes qui seront prochainement aménagées autour du futur groupe scolaire Jean Monnet aux Aubiers :

- **Sente Jeanne-MOREAU**

Née le 23 janvier 1928 à Paris, elle est une actrice, chanteuse et réalisatrice française. Elle est décédée à Paris, le 31 juillet 2017.

- **Sente Juliette-GRECO**

Née le 7 février 1927 à Montpellier (Hérault), elle est une chanteuse et actrice française. Elle est décédée le 23 septembre 2020 à Ramatuelle (Var).

2. Le Maire Adjoint de quartier propose un changement de tenant et d'aboutissant de voie : le bailleur Domofrance fait actuellement réaliser des travaux pour la création d'entrées en pied d'immeubles et des accès pour des cabinets médicaux, commerces etc., qui n'existaient pas. Les bâtiments étant simplement repérés par des lettres sur la dalle d'accès aux appartements.
La rue des Genêts, où se situe la Résidence du Lac, a donc été reconsidérée, ce qui génère la demande de changer les tenants et les aboutissants de cette voie :

- **Rue des GENETS**

Elle est maintenant située dans la partie comprise entre la rue Robert Caumont et le cours du Québec.

3. Monsieur Vincent Maurin propose le changement de nom du « cours du Raccordement », car la voie se situe en parallèle au projet d'aménagement urbain en cours.

Des commerces commençant à s'implanter dans ce secteur, il lui semble important que dans cette dénomination, le nom d'Ambroise Croizat soit honoré à Bordeaux, du fait de sa dimension historique nationale.

Il est à noter la dimension toponymique de cette appellation « cours du Raccordement » qui fait référence au raccordement de la ligne de chemin de fer du Médoc aux Bassins à flots.

Afin de maintenir cette dimension historique, tout en honorant une personnalité de dimension nationale, la Commission a donc proposé la dénomination suivante :

- **Cours du RACCORDEMENT-Ambroise-CROIZAT**

Né le 28 janvier 1901 à Notre-Dame-de-Briançon, est un syndicaliste et homme politique français, membre du Parti communiste français. Il fut secrétaire général de la fédération des travailleurs de la métallurgie CGT et député de la Seine. Il est décédé le 11 février 1951 à Suresnes.

4. Dans le cadre de la reconstruction de la bibliothèque de Bacalan, la municipalité a souhaité donner une identité forte à cet établissement en l'associant à René MARAN. Il est proposé de garder l'association des deux noms pour ne pas perdre l'historicité de la dénomination géographique.

- **Bibliothèque de BACALAN-René-MARAN**

Né à Fort-de-France le 5 novembre 1887, est un écrivain français. Il est lauréat du prix Goncourt en 1921 pour son roman Batouala, dont la préface dénonce, non le fait colonial mais ce que René Maran en regarde comme les abus ou dysfonctionnements. Il est décédé le 9 mai 1960 à Paris.

QUARTIER 7 – LA BASTIDE :

1. Il est proposé de retenir, pour la portion privée de la « rue de Bourillon » située dans sa partie comprise entre la Rue de la Benauge et la rue Promis, le terme de sente :

- **Sente BOURILLON**

2. **Ilot D3 - secteur BRAZZA** : Il est proposé de retenir comme dénomination de la **sente privée ouverte à la circulation par contrôle d'accès** ayant pour tenant la rue Elsa Fitzgerald et pour aboutissant la rue des Vélos :

- **Sente Yvette-HORNER**

Née le 22 septembre 1922 à Tarbes, est une accordéoniste, pianiste et compositrice française. Elle est décédée le 11 juin 2018 à Courbevoie.

3. **Projet Aménagement CARDINAL**

Le SDIS demande une modification de la rue en U du PA de CARDINAL, par la dénomination de la voie située au Nord, qui nécessite aussi la modification des tenant de la rue de Queyries et aboutissant de la rue Paulette Nardal (déjà nommée).

Dans le projet urbain, il est prévu la réhabilitation de la Halle Soferty.

En cohérence avec la mémoire du quartier et de la Halle Soferty, il est proposé la dénomination suivante :

- **Rue de la Halle-SOFERTY**
(Elle aura pour tenant la rue des Queyries et aboutissant la place Andrée Chédid)

POUR INFORMATION :

Au cas particulier des voies et sentes privées non ouvertes à la circulation, la commune n'est pas habilitée à imposer un nom. Les dénominations sont donc établies par les aménageurs ou l'ensemble des propriétaires, lesquels doivent néanmoins solliciter l'avis du Maire de la Commune sur la dénomination envisagée, lequel tient de ses pouvoirs généraux de police le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies, publiques ou privées, et d'interdire celles qui seraient contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Certains aménageurs sollicitent la Ville pour que cette dernière leur propose des noms.

Pour votre parfaite information :

1. Dans le cadre de la construction d'immeubles dans le secteur Bastide, le bailleur Aquitanis demande la dénomination d'une **venelle privée piétonne** qui aura pour tenant la rue des vivants et pour aboutissant l'avenue Thiers.
Au regard de l'historique du quartier, notamment l'ancienne usine Motobloc, sur proposition de la Commission, Monsieur le Maire soumettra à l'aménageur le nom suivant :
 - **Allée MOTOBLOC**
2. **lot B9, secteur Bastide :** S'agissant de la dénomination de la **sente privée piétonne** ayant pour tenant la rue René Char et pour aboutissant la sente Danièle Darrieux, sur proposition de la Commission, Maire le Maire soumettra à l'aménageur le nom suivant :
 - **Sente Alice-GUY**
Née le 1^{er} juillet 1873 à Saint-Mandé, est une réalisatrice, scénariste et productrice de cinéma française ayant travaillé en France et aux États. Elle est décédée le 24 mars 1968 à Wayne, dans l'Etat du New Jersey.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

ARTICLE 1 : de VALIDER et D'ADOPTER les dénominations proposées pour les voies et privées ouvertes à la circulation conformément à ce qui est indiqué ci-dessus.

ARTICLE 2 : de VALIDER et D'ADOPTER le nom de Bibliothèque de BACALAN-René-MARAN, pour l'établissement sis 196 rue Achard à Bordeaux.

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 11 juillet 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Baptiste MAURIN